



JET CONTRACTORS SA (SOCIETE ANONYME)



NOTE RELATIVE AU PROGRAMME D'EMISSION DE BILLETS DE TRESORERIE

Date de la mise en place initiale du programme	05/12/2012
Date de la dernière mise à jour	31/10/2018
Plafond du programme	200 000 000 MAD
Valeur nominale	100 000 MAD

Organisme Conseil et Coordinateur Global	Organisme chargé du placement
	

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) prise en application de l'article 15 du Dahir 1-95-3 du 24 châabane 1425 (26 janvier 1995) portant promulgation de la loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables, telle que modifiée et complétée, la présente note porte sur le programme d'émission de Billets de Trésorerie (BT) de Jet Contractors.

La présente note, enregistrée par l'AMMC en date du 23/12/2019 sous la référence EN/EM/019/2019 ne constitue qu'une partie du dossier d'information relatif au programme.

Le dossier d'information composé de la présente note ainsi que du document de référence enregistré par l'AMMC en date du 23/12/2019 sous la référence EN/EM/018/2019, a été visé par l'AMMC en date du 23/12/2019 sous la référence VI/EM/036/2019.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT DE L'AMMC	3
Partie I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	4
I.1. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
I.2. L'ORGANISME DE CONSEIL	6
I.3. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE	8
I.4. LE CONSEIL JURIDIQUE	7
Partie II. PRESENTATION DE L'OPERATION	9
II.1. CADRE DE L'OPÉRATION	10
II.2. OBJECTIFS DU PROGRAMME	10
II.3. INVESTISSEURS VISES PAR LE PROGRAMME	10
II.4. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME ET DES TITRES À ÉMETTRE	12
Partie III. DEROULEMENT DE L'OPERATION	13
PARTIE IV. FACTEURS DE RISQUES	17
PARTIE V. MODELE DE BULLETIN DE SOUSCRIPTION	19

AVERTISSEMENT DE L'AMMC

Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme d'émission de Billets de Trésorerie (BT).

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité du programme d'émission de TCN ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'émetteur ou aux titres proposés.

Le présent programme ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à ce type d'opérations.

Les investisseurs potentiels sont invités à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

L'organisme chargé du placement ne proposera les instruments financiers objet du présent programme qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'AMMC, ni Jet Contractors n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par l'Organisme chargé du placement.

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I.1. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identité

Dénomination ou raison sociale	Jet Contractors
Représentant légal	M. Mohamed Adil RTABI
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Siège social	Sis à 78, quartier industriel de Takaddoum, Rabat
Siège administratif	Quartier industriel de Oued Ykem - CP 12040 Skhirate - Maroc
Adresse électronique	a.rtabi@jet-contractors.com
Numéro de téléphone	05 37 74 92 92
Numéro de fax	05 37 74 92 30/32

Attestation

Le Président du Conseil d'Administration atteste qu'il assume la responsabilité des informations contenues dans la présente note relative au programme d'émission de Billets de Trésorerie par Jet Contractors.

Il atteste que lesdites informations sont conformes à la réalité, et que la présente note comprend toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur les droits attachés aux titres à émettre dans le cadre du programme précité. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Mohamed Adil RTABI
Président du Conseil d'Administration

Rabat, Le : 23/12/2019

I.2. L'ORGANISME DE CONSEIL

Identité

Dénomination ou raison sociale	Société Générale Marocaine de Banques
Prénom et nom	Abdelhaq BENSARI
Fonction	Directeur du Conseil
Adresse	55, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0)5 22 02 00 60
Numéro de fax	+212 (0)5 22 43 10 55
Adresse électronique	abdelhaq.bensari@socgen.com

Attestation :

La présente note a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Elle fait partie du dossier d'information relatif au programme d'émission de Billets de Trésorerie par la société Jet Contractors.

Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient et de leur pertinence au regard du programme précité.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Jet Contractors, à travers :

- Les commentaires et analyses du management de Jet Contractors notamment lors des due diligences effectuées auprès de celui-ci ;
- L'analyse des comptes sociaux et consolidés des exercices 2016, 2017 et 2018 de Jet Contractors ;
- L'analyse des rapports de gestion des exercices 2016, 2017 et 2018 de Jet Contractors ;
- Lecture des procès-verbaux des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de Jet Contractors tenus lors des trois dernières années et de l'exercice en cours ;
- L'analyse des rapports sur les comptes sociaux et consolidés des commissaires aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- Les états de synthèse semestriels consolidés et sociaux ayant fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes au titre des situations intermédiaires au 30 juin 2018 et au 30 juin 2019 ;
- Les états de synthèse consolidés pro-forma au titre du 1^{er} semestre 2018 ayant fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes ;
- Les états de synthèse consolidés 2016 et 2017 pro forma ayant fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes.

A notre connaissance, la présente note d'opération contient toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur les droits attachés aux titres proposés dans le cadre du programme d'émission. Elle ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Jet Contractors est une société cliente de Société Générale Marocaine de Banques. Il n'existe aucune relation financière ni commerciale spécifique entre la Direction du Conseil de Société Générale Marocaine de Banques et la société Jet Contractors hormis le mandat de conseil qui les lient.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

M. Abdelhaq BENSARI

Directeur du Conseil

Casablanca, Le : 23/12/2019

I.3. LE CONSEIL JURIDIQUE

Dénomination ou raison sociale	HDID CONSULTANTS
Représentant légal	MOHAMED HDID
Fonction	ASSOCIE GERANT
Adresse	4 RUE MAATI JAZOULI ANFA CASABLANCA
Numéro de téléphone	05 22 397 851
Adresse électronique	contact@hdid.ma

Attestation

**Objet : Mise à jour du programme d'émission de Billets de Trésorerie de Jet Contractors
Procès Verbal du Conseil d'Administration du 12 octobre 2012**

Le programme d'émission de Billets de Trésorerie, objet de la présente note, est conforme aux dispositions statutaires de Jet Contractors et à la législation Marocaine.

Mohamed HDID

HDID CONSULTANTS

Casablanca, Le : 23/12/2019

I.4. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Identité

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

Responsable	Imane MAAROUFI
Fonction	Responsable communication financière
Adresse (Siège administratif)	Quartier industriel de Oued Ykem - CP 12040 Skhirate – Maroc
Numéro de téléphone	05 37 74 92 92
Numéro de fax	05 37 74 92 30/32
Adresse électronique	i.maaroufi@jet-contractors.com

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION

II.1. CADRE DE L'OPÉRATION

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n°35-94 promulguée par le dahir n°1-95-3 du 24 Châabane 1415 (26 janvier 1995) et de l'arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 09 octobre 1995 relatif aux Titres de Créances Négociables (TCN) et la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, la société Jet Contractors émet dans le public des Billets de Trésorerie portant intérêt en représentation d'un droit de créance pour une durée inférieure ou égale à un an.

Le Conseil d'Administration, réuni le 12 octobre 2012, a autorisé l'émission de Billets de Trésorerie avec un plafond de 200 000 000 MAD, et a donné tous pouvoirs au Directeur Général pour définir les caractéristiques de chaque émission de Billets de Trésorerie aux conditions qu'il jugera opportunes.

A cet effet, la société Jet Contractors émet dans le public des Billets de Trésorerie portant intérêt en représentation d'un droit de créance, pour une durée inférieure ou égale à un an.

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n°35-94 promulguée par le dahir n°1-95-3 du 24 Châabane 1415 (26 janvier 1995) et de l'arrêté du Ministre des Finances et des investissements extérieurs n°2560-95 du 09 octobre 1995 relatif aux Titres de Créances Négociables (TCN), la société Jet Contractors a établi avec l'Organisme Conseil le présent dossier d'information relatif à son activité, sa situation économique et financière et son programme d'émission.

En application de l'article 17 de ladite loi, et tant que les TCN sont en circulation, ce prospectus fera l'objet d'une mise à jour annuelle dans un délai de 45 jours passée la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes du dernier exercice.

Toutefois, des mises à jour occasionnelles pourront intervenir en cas de modification relative au plafond de l'encours des titres émis ou suite à tout événement nouveau susceptible d'avoir une incidence sur l'évolution des cours des titres ou sur la bonne fin du programme.

II.2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Jet Contractors a procédé à un programme d'émission de Billets de Trésorerie afin de :

- Optimiser le coût de financement à court terme en substituant, de manière partielle ou totale, les concours bancaires existants par des Billets de Trésorerie ;
- Faire face à ses besoins de trésorerie ponctuels induits par des variations de besoin en fonds de roulement en cours d'année (portées par les fluctuations de délais de paiement des différentes contreparties de la Société) ;
- Diversifier les sources de financement pour une meilleure négociation avec ses partenaires financiers ;
- Consolider son image auprès des investisseurs institutionnels à travers une visibilité accrue sur le marché de capitaux.

II.3. INVESTISSEURS VISES PAR LE PROGRAMME

Les souscripteurs visés sont les personnes physiques ou morales, résidentes ou non résidentes de nationalité marocaine ou étrangère.

IDENTIFICATION DES SOUSCRIPTEURS

Préalablement à la réalisation de la souscription, l'organisme chargé du placement doit s'assurer que le représentant du souscripteur bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal, soit au titre d'un mandat dont il dispose.

L'organisme chargé du placement doit s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. A cet effet, ils doivent obtenir une copie du document qui l'atteste et le joindre au bulletin de souscription.

Catégorie de souscripteur	Documents à joindre
Associations	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt de dossier
Enfants mineurs	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément mentionnant l'objet qui fait apparaître l'appartenance à cette catégorie et : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal ; ▪ Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV), numéro du registre de commerce.
Personnes morales étrangères	Modèle des inscriptions au registre de commerce ou équivalent.
Personnes morales marocaines	Modèle des inscriptions au registre de commerce.
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Personnes physiques résidentes et non marocaines	Photocopie de la carte de résident.
Personnes physiques résidentes et ressortissants marocains à l'étranger	Photocopie de la carte d'identité nationale.

II.4. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME ET DES TITRES À ÉMETTRE

Nature des titres	Titres de Créances Négociables dématérialisés par inscription au dépositaire Central (Maroclear) et inscrits en compte auprès des affiliés habilités
Forme juridique des titres	Billets de Trésorerie au porteur
Plafond du programme	200 000 000 MAD
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD
Nombre de titres maximum	2 000 Billets de Trésorerie
Maturité	De 10 jours à 12 mois - à définir à chaque émission
Date de jouissance	A la date de règlement
Taux d'intérêt	Fixe, déterminé pour chaque émission en fonction des conditions du marché
Intérêts	Post-comptés
Paiement du coupon	In fine, soit à l'échéance de chaque billet
Remboursement	In fine, soit à l'échéance de chaque billet
Clause d'assimilation	Les Billets de Trésorerie émis ne font l'objet d'aucune assimilation à des titres d'une émission antérieure
Négociabilité des titres	Aucune restriction n'est imposée par les conditions de l'émission à la négociabilité des Billets de Trésorerie émis. Les titres sont négociables de gré à gré
Rang	Le rang est assimilable à celui d'une dette ordinaire contractée par la société
Notation	Les Billets de Trésorerie émis ne font l'objet d'aucune notation
Garantie	L'émission ne bénéficie d'aucune garantie

PARTIE III. DEROULEMENT DE L'OPERATION

II.1. INTERMEDIAIRES FINANCIERS

III.1.1. INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Les organismes centralisateurs et chargés du placement sont les suivant :

Organisme Conseil et Coordinateur Global	Société Générale Maroc 55 bd Abdelmoumen, Casablanca
Organisme Chargé du Placement	Société Générale Maroc 55 bd Abdelmoumen, Casablanca
Domiciliaire assurant le service financier des titres et centralisateur du programme d'émission	CDG Capital Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan - Rabat
Dépositaire Central	Maroclear

III.1.2. MODALITES DE SOUSCRIPTION ET D'ALLOCATION

PERIODE DE SOUSCRIPTION

A chaque fois que Jet Contractors manifesterait un besoin de trésorerie, Société Générale Marocaine de Banques procédera à l'ouverture de la période de souscription au moins 3 jours ouvrés avant la date de jouissance.

Il est à noter que la période de souscription peut être clôturée par anticipation dès que le placement de la totalité de l'émission aura été effectué.

INFORMATION PREALABLE AUX INVESTISSEURS

Au préalable de toute émission, Jet Contractors s'engage à établir un document détaillant les modalités de l'émission et contenant les éléments d'information tels que définis par l'article 1.60 de la circulaire 03/19 relative aux opérations et informations financières de l'AMMC.

Ledit document sera mis à la disposition des investisseurs préalablement à l'ouverture de la période de souscription

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Société Générale Marocaine de Banques est tenue de recueillir les ordres de souscription auprès des investisseurs, à l'aide de bulletins de souscriptions qui deviennent fermes et irrévocables après la clôture de la période de souscription. Ces bulletins doivent être remplis et signés par les souscripteurs ou leurs mandataires.

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés. Les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'Emission.

Société Générale Marocaine de Banques est chargée du traitement des ordres de souscription et du rejet des demandes ne respectant pas les modalités énoncées dans la présente note.

L'Organisme Chargé du Placement doit s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements. Ce dernier déterminera librement les modalités de la garantie financière demandée aux souscripteurs qui peut être un dépôt en espèces, en titres, ou une caution. Pour les investisseurs institutionnels, il ne sera pas exigé de couverture de la souscription. Les ordres de souscription sont irrévocables au terme de la clôture de la période de souscription.

SOUSCRIPTION POUR LE COMPTE DE TIERS

Les souscriptions pour le compte de tiers sont autorisées mais dans les limites suivantes :

- Les souscriptions pour compte de tiers sont acceptées à condition que le souscripteur présente une procuration dûment signée et légalisée par son mandant délimitant exactement le champ d'application de la procuration. L'Organisme Chargé du Placement doit obtenir une copie de ladite procuration et la joindre au bulletin de souscription. La procuration doit prévoir une stipulation expresse concernant l'achat et la vente de valeurs mobilières et doit être signée et légalisée et faire mention du numéro de compte titres et espèces dans lequel seront déposés les titres ;
- Le mandataire doit préciser les références des comptes titres et espèces du mandant, dans lesquels seront inscrits respectivement les mouvements sur titres ou sur espèces liés aux Billets de Trésorerie objet de la présente opération. Ledit compte ne peut être mouvementé que par le titulaire du compte sauf existence d'une procuration. Une procuration pour une souscription ne peut en aucun cas permettre l'ouverture d'un compte pour le mandant. Aussi, l'ouverture d'un compte doit se faire en la présence de son titulaire, selon les modalités légales ou réglementaires en vigueur ;
- Les souscriptions pour compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur à 18 ans sont autorisées à condition d'être effectuées par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur. Le teneur de comptes est tenu, au cas où il n'en disposerait pas déjà, d'obtenir une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur en question le cas échéant et la joindre au bulletin de souscription. En ce cas, les mouvements sont portés soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur, soit sur le compte titres ou espèces ouvert au nom du père, de la mère, du tuteur ou du représentant légal ;
- Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens. Les sociétés de gestion sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent.

MODALITES D'ALLOCATION

Au cours de la période de souscription, les allocations se feront selon la méthode du « premier arrivé/premier servi », en fonction des souscriptions reçues et des quantités de Billets de Trésorerie disponibles. Ainsi, lors de la clôture de la période de souscription, l'allocation des titres sera faite.

La période de souscription peut être clôturée par anticipation dès que le placement de la totalité de la tranche émise aura été effectué.

III.1.3. MODALITES DE REGLEMENT/LIVRAISON DES TITRES

Le règlement des souscriptions se fera, à la date de jouissance, dans le cadre de la filière gré à gré, par CDG Capital, en sa qualité d'établissement teneur de comptes titres. Les titres sont payables au comptant en un seul versement.

III.1.4. ENGAGEMENT D'INFORMATION DE L'AMMC

Jet Contractors s'engage à transmettre à l'AMMC, à l'issue de chaque émission, les caractéristiques des Billets de Trésorerie émis (nombre de titres émis, maturité, taux d'intérêt nominal, date de jouissance, date

d'échéance, etc.) ainsi que les résultats de placement des Billets de Trésorerie par catégorie de souscripteurs dans un délai de 7 jours suivant sa réalisation, conformément à l'article 1.60 de la circulaire de l'AMMC n°03/19.

PARTIE IV. FACTEURS DE RISQUES

IV.5. RISQUE DE LIQUIDITE

Les souscripteurs aux Billets de Trésorerie de Jet Contractors peuvent être soumis à un risque de liquidité du titre sur le marché secondaire de la dette privée. En effet, dépendamment des conditions du marché (liquidité, évolution de la courbe des taux, etc.) la liquidité des titres de créances négociables de Jet Contractors peut se trouver momentanément affectée.

IV.6. RISQUE DE TAUX

L'émission de Billets de Trésorerie objet de la présente note d'opération peut prévoir des tranches à taux fixe, calculé sur la base de la courbe secondaire des Bons du Trésor telle que publiée par Al Maghrib. Ainsi, la valeur des Billets de Trésorerie à taux fixe pourrait varier à la hausse ou à la baisse, dépendamment de l'évolution de la courbe secondaire des taux publiée par Bank Al Maghrib

IV.7. RISQUE LIE A L'ENDETTEMENT ADDITIONNEL DE JET CONTRACTORS

L'émetteur pourrait émettre ultérieurement d'autres dettes ayant un rang égal ou supérieur aux billets de trésorerie objet de la présente note. De telles émissions viendraient réduire le montant récupérable par les détenteurs des présents titres en cas de liquidation de l'émetteur.

IV.8. RISQUE DE DEFAUT DE PAIEMENT

Les billets de trésorerie objet de la présente note sont des titres de créances non assorties de garanties de remboursement. Par conséquent, tout investisseur est soumis au risque de non remboursement en cas de défaut de Jet Contractors.

Toutefois, Jet contractors a recours à des billets de trésorerie pour pallier aux décalages souvent confrontés avec les clients dans le recouvrement des créances.

PARTIE V. MODELE DE BULLETIN DE SOUSCRIPTION

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

EMISSION DE BILLETS DE TRESORERIE JET CONTRACTORS

1. IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Dénomination ou Raison sociale :	Nom du teneur de compte :
.....
N° de compte :	Dépositaire :
.....
Téléphone :	Fax :
.....
Code d'identité ¹ :	Qualité souscripteur ² :
.....
Nom et Prénom signataire :	Nationalité du souscripteur :
.....
Siège social :	Fonction :
.....
Adresse (si différente du siège social) :	Mode de paiement :
.....

2. CARACTERISTIQUES DES BILLETS DE TRESORERIE

Emetteur	Jet Contractors
Valeur nominale	100 000 dirhams
Nombre maximum de titres à émettre
Jouissance
Maturité
Intérêts
Taux facial

3. MODALITES DE SOUSCRIPTION

Nombre de titres demandé
Montant global en dirhams

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable¹ à l'émission de Billets de Trésorerie Jet Contractors à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous autorisons par la présente notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux Billets de Trésorerie Jet Contractors qui nous seront attribuées.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des Billets de Trésorerie Jet Contractors.

Cachet et signature du souscripteur

Avertissement : « L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instrument financier comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur. Un dossier d'information visé par l'AMMC est disponible, sans frais, au siège de l'émetteur et auprès de l'organisme chargé du placement »

¹Code d'identité : Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM

²Qualité du souscripteur :

- A Etablissements de crédit
- B OPCVM
- C Sociétés d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance
- D Fonds d'investissement, fonds de pension, investisseurs de Droit étranger
- E Autres (compagnies financières et la CDG)
- H Personnes physiques et personnes morales autres que celles susmentionnées

¹ La souscription ne devient ferme et irrévocable qu'à la clôture de la période de souscription